



**SERVICE DE PRESSE**

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - Fax.: 01 40 52 84 71

## COMMUNIQUE

### **Défendre la prise en charge de la perte d'autonomie, c'est défendre l'avenir de tous**

Maintes fois annoncée, maintes fois repoussée, la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie a été remise en chantier.

Les trois rapports destinés à étayer les analyses du Gouvernement en vue de la préparation prochaine d'une loi d'adaptation de la société au vieillissement, ont été remis au premier ministre le 11 mars dernier.

Portant respectivement sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population, l'anticipation et la prévention de la perte d'autonomie ainsi que sur l'identification des pratiques innovantes d'autres pays, ces travaux embrassent certains aspects et propositions de réponses aux enjeux associés au vieillissement qui ont retenu l'intérêt de l'UCR FO.

Toutefois, n'évoquant ni le coût, ni le financement des propositions avancées, tout laisse à penser que leur réalisation peut s'avérer aléatoire, voire improbable.

Pour l'UCR FO, le principal défi lié à l'avancée en âge reste celui du financement de la perte d'autonomie, que ce soit à domicile ou en établissement, et des charges qui pèsent sur les familles au regard des montants moyens de retraite insuffisants pour y faire face.

Lors des consultations qui seront menées dans le cadre de la préparation du projet de loi, l'UCR FO entend réaffirmer notamment son opposition à une hausse globale de la CSG ou un alignement du taux de la CSG des retraités sur celui des actifs ainsi que son refus du recours à une assurance privée obligatoire. L'UCR FO continue de revendiquer la prise en charge pérenne et solidaire de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.

Pour l'UCR FO, une politique ambitionnant d'adapter la société au vieillissement doit être créatrice de solidarités intergénérationnelles. Il faut des droits pour tous et non des aides sociales. Défendre la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale, c'est défendre ensemble, un avenir pour tous.

#### **Contact :**

**Philippe PIHET**

**Secrétaire confédéral**

☎ : 01.40.52.84.32 – 41 - : philippe.pihet@force-ouvriere.fr

Paris, le 15 mars 2013